

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Présents : Christelle SILVESTRE - Jean BONNAMY - Françoise KROL - Ahmed KELATI - Annick DROYER - Martine GAUMET - Annie SALEMBIER - Jacques COLLIGNON - Gérard COMBETTE - Lucette CHARPENTIER - Jean-Paul DREYER - Marc FINCO - Catherine LANGLET - Thierry BOURCIER - Patrick FOURNEL-HAAS - Frédéric RAVENET - Germain CAMUS - Marie-Thérèse RIBEIRO - Louise TRONCON - Jacky PITAUD - Frédéric JULIEN - Abdaka SIRAT - Maria MARCOS - Laurence PORTE.

Absents excusés : Marion MONGOUACHON - Karen VANHAMME - Aurélie GARRAUT - Christelle GUARRO-ROMEUE – Jean-Pierre RIFLER.

Délégations de pouvoirs Marion MONGOUACHON à Lucette CHARPENTIER ; Karen VANHAMME à Ahmed KELATI ; Aurélie GARRAUT à Jean BONNAMY ; Christelle GUARRO-ROMEUE à Jean-Paul DREYER ; Jean-Pierre RIFLER à Louise TRONCON.

Secrétaire de séance : Patrick FOURNEL-HAAS.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance ; point concernant l'aide financière accordée par l'Etat en date du 16 Juin 2010, pour le recrutement d'un animateur-médiateur, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que ce conseil sera certainement le dernier avant la trêve estivale. L'ordre du jour de la séance est donc assez conséquent, avec un certain nombre de points de régularisation, mais aussi des points très importants, en particulier dans le domaine social.

PETITE ENFANCE

Madame le Maire met l'accent sur le besoin, souligné depuis plusieurs mois par Métal Valley, de développer l'accueil de la Petite Enfance. Les entrepreneurs de l'Auxois ont d'ailleurs présenté le 26 mai 2008, une étude précisant ces besoins.

La Commune a donc mis en place un certain nombre d'actions, afin de répondre au mieux à cette demande :

- Extension des capacités du Centre Multi Accueil (crèche) : création de 10 places supplémentaires (nombre de places aujourd'hui = 30 places). Les travaux ne devant pas perturber les enfants, ceux-ci devront s'étaler sur pratiquement un an. Au final, le Centre Multi Accueil proposera 3 sections distinctes avec un véritable parcours : les bébés, les 4 pattes et les grands (coût estimé : 125 446 € TTC).
- La classe passerelle (12 places) est maintenue dans la Maison de la Petite Enfance pour un an. Si les moyens temporaires de l'Education Nationale sont maintenus dans les années futures, ce service sera transféré sur un autre lieu.
- Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) au 1^{er} septembre 2010 : la responsable du Relai des Assistantes Maternelles (RAM) a été missionnée pour suivre le montage du dossier sur lequel la Commune travaille depuis maintenant un an et demi ; la loi ayant été publiée le 10 juin 2010.

La MAM regroupe au maximum 4 Assistantes Maternelles pour 4 agréments, soit 16 places. Ce dispositif permet une réponse intermédiaire entre l'Assistante Maternelle à domicile et les garderies collectives type Multi Accueil. Cela permet de rompre l'isolement des Assistantes Maternelles, de préserver leur lieu de vie personnel et leur famille, et permet également un travail d'échange.

C'est le seul mode de fonctionnement permettant de développer les horaires atypiques : 4h30 - 7h et 19h - 21h30 (7h - 19h sont les horaires normaux).

La ville s'est fortement engagée dans ce projet en proposant des locaux adaptés, avec un loyer modéré (200€/mois charges non comprises) et des travaux d'adaptation (pour un montant estimé à 8.000 €).

- Prise en charge du RAM par la Communauté de Communes du Montbardois : la ville transfère le service du RAM, créé en 2003 qui était, dès son origine, voué à travailler sur un territoire plus vaste que la ville seule. Celui-ci accompagne les Assistantes Maternelles et les parents dans leurs démarches et propose des animations, conférences, formations. Le coût de ce transfert est de : frais de personnel 30 233€ / an -- frais pédagogiques et charges 11 008€ / an -- frais d'équipement : 15 000€ (une seule fois).

Madame le Maire souligne que le problème de la garde des jeunes enfants est un enjeu central pour le développement et le dynamisme de notre territoire et que la Ville, dans un délai aussi court, a prouvé sa capacité à répondre présent.

TRANSPORT

Outre la « p'tite navette » qui reprend ses circuits à partir du 2 juillet, le Pôle Social propose un service de transport spécifique pour développer ses activités sociales : CLAS (aide aux devoirs), restaurant, ateliers....

ANIMATION / MEDIATION SOCIALE

Madame le Maire met l'accent sur deux objectifs principaux : d'une part, conforter et développer le travail de notre médiateur en faveur des jeunes de tous les quartiers et, d'autre part, élargir les périodes d'ouverture des Accueils de Loisirs. Elle rappelle également le travail fait en direction des jeunes qui, pour un grand nombre d'entre eux, ont sollicité une aide sur la recherche d'emploi ; un accompagnement spécifique à l'occasion du forum de l'emploi le 15 mai dernier a été proposé. Ce travail avec le médiateur a permis de dégager de sérieuses pistes d'action.

Madame le Maire insiste sur le fait que la Ville n'est pas un acteur direct de l'emploi, mais qu'elle permet souvent et surtout de créer des liens.

Une création de poste d'Agent d'Animation/Médiateur est donc proposée, celle-ci sera soutenue par l'Etat dans le cadre du FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.), Monsieur le Préfet ayant donné son accord pour un « financement de 7250 € pour le recrutement d'un animateur-médiateur auprès des jeunes adolescents des quartiers populaires ».

La création de 3 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi « passerelle », permettant de développer des projets importants au niveau du Pôle Social est également envisagée avec, pour l'un d'entre eux, un travail sur le développement des jardins.

Il faut rappeler que tout ce travail et ces avancées ont été possibles notamment grâce à la constitution d'un véritable Pôle Social au sein de la Commune, avec une direction de pôle ; cela était un véritable besoin et toutes les actions dans ce domaine le confirment (développement de 20% des aides sociales, création d'une aide au chauffage, étude d'une aide aux vacances, création de « culture pour tous » avec le soutien de « culture du cœur », extension des aides de Noël à tous les bénéficiaires du RSA socle, mise en place des micro-crédits, coordination entre les services du Pôle Social et les actions du Centre Social Municipal avec la MJC, validation du conventionnement de ces deux centres sociaux...)

Madame le Maire alerte l'Assemblée sur la fragilisation de ce Pôle Social par le jugement du Tribunal Administratif qui annule la délibération prise par le Conseil Municipal du 19 septembre 2008.

Monsieur Jacky PITAUD, Conseiller Municipal de l'opposition, qui a initié ce recours, a demandé, par courrier, que le Conseil délibère pour retirer la délibération du 19-09-2008. Madame le Maire répond que celle-ci est de fait annulée par le Tribunal et qu'aucune délibération n'est alors nécessaire.

La Ville va faire appel de la décision et travaille avec la Sous-Préfecture, comme en 2008, pour trouver la solution la meilleure pour la ville.

Madame le Maire précise qu'elle ira jusqu'au bout de la démarche, estimant inacceptable que la Ville soit forcée de payer un cadre sans contrepartie de travail, comme cela avait été le cas pendant plusieurs années, du fait des contraintes liées au poste en question ; certaine que face à une telle évidence, les Montbardois la suivront.

POLE D'EXCELLENCE RURALE (PER)

Métal Valley travaille sur la mise en œuvre d'un PER. La logique de ce pôle est axée sur le territoire et doit favoriser la communication, la formation et les services (petite enfance, logement,...) Tous les acteurs du territoire sont mobilisés. Nous ne savons pas si la démarche aboutira mais cela démontre une fois de plus, une volonté d'avancer et de travailler ensemble.

SAISON D'ETE

Les efforts se poursuivent pour faire de la période estivale, un moment fort et vivant de la vie montbardoise.

- Essai de la circulation rue Carnot : l'objectif étant de marquer un véritable centre ville, de sécuriser les piétons et de créer de la vie et des terrasses notamment
- Programme culturel dense et varié : après une Fête de la Musique très réussie et un Festival de Jazz enchanteur, il sera encore proposé 6 expositions, des spectacles, de la musique, du cinéma, de la poésie...
- Un programme d'animations fort : marchés d'été (très sollicités cette année), la braderie de l'UCAM, les jeux du 14 juillet, la Foire à la rentrée
- Les efforts renouvelés des services de la Ville pour étendre et améliorer le fleurissement et la propreté de la ville
- Du Sport avec le nouveau terrain de Sandball et autres sports de plage créés par les services de la Ville au Centre Nautique
- Et bien sûr, les 2 Centres Sociaux qui proposent un programme diversifié pour tous les jeunes.

Un beau programme pour tous ceux « qui restent » et pour tous ceux « qui passent » ! Et tout cela avec une parfaite maîtrise des dépenses.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2010

Le Procès-Verbal de la réunion du 7 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

2010.64 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

- 2010/25 – Prix des entrées SPECTACLE Les Minuits du 31/03 au 01/04/2010 – Troupe de Théâtre « Les Acteurs de la bonne foi de Marivaux » fixé à 1 € dans le cadre du dispositif « Culture pour tous »
- 2010/26 – Indemnité de responsabilité de la régie de recettes « Multi-Accueil » d'un montant annuel de 140 € ; avec cautionnement de 760 €
- 2010/27 – Fin de fonction au 15/04/2010 du régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avance « Aire d'accueil des gens du voyage » ; Aimé BANDA
- 2010/28 – Nomination au 15/04/2010 du régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avance « Aire d'accueil des gens du voyage » ; Cyrille GOULETTE
- 2010/29 – Résiliation du bail de location du garage n°7 situé rue Léonie Delautel consenti à compter du 01/03/2010
- 2010/30 – Bail de location du garage n° 7 situé rue Léonie Delautel à compter du 01/04/2010 pour un loyer trimestriel de 56.65 €
- 2010/31 – Prolongation jusqu'au 17/05/2010 de la convention de location d'une maison sis 34 rue de Dijon pour un loyer mensuel de 384 €
- 2010/32 – Bail de location des locaux situés 2 Av A.Gibez à compter du 01/03/2010 moyennant un loyer annuel de 2 775.52 €
- 2010/33 – Projet d'un FISAC urbain à Montbard : étude de faisabilité préalable confiée au Cabinet d'Etudes PIVADIS, 24 rue de la Bredauche à LA CHAPELLE ST MESMIN (45380) pour un montant de 20 800 € HT ; sollicitation d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 50% soit 10 400 €
- 2010/34 – Modification de l'acte constitutif de la régie de recette spectacle (Arrêté n° 2004/325 du 16/11/2004) ; ajout de l'encaissement des entrées dans le cadre du dispositif « Culture pour tous » dans l'article n°3
- 2010/35 – Acceptation d'une indemnité de 2 976.84 € (couvrant le montant des réparations sans déduction de franchise) proposée par la Société AXA ASSURANCE IARD MUTUELLE, pour le sinistre survenu le 26/05/2009 (portail Ateliers Municipaux).
- 2010/36 – Prix des documents empruntés et non-restitués à la Bibliothèque
- 2010/37 – Résiliation au 17/04/2010 du bail de location de la maison située rue Michel Servet et restitution de la caution de 315.68 €
- 2010/38 – Prix des entrées pour le spectacle de la Compagnie Sans Nom ; « La récré » prévu le 05/06/2010 fixé à 8 € pour les entrées individuelles et 5 € pour les m^{ns} de 12 ans
- 2010/39 – Prix du ticket pour les manifestations dans le cadre du dispositif « Culture pour tous » fixé à 5 €
- 2010/40 – Résiliation au 17/04/2010 du bail de location de la maison située rue Michel Servet et restitution de la caution de 304.90 € (annule et remplace la décision n°2010/37)
- 2010/41 – Nomination de 3 mandataires suppléants pour la régie de recettes spectacle
- 2010/42 – Tarif des droits de place pour la Foire de Montbard du 3 au 6 septembre 2010
- 2010/43 – Prix des entrées pour la soirée de clôture du Festival de Jazz 2010 le 27/06/2010 fixé à 10 €
- 2010/44 – Nomination de sous-régisseurs à la régie de recettes SPECTACLE
- 2010/45 – Nomination d'un sous-régisseur à la régie de recettes SPECTACLE jusqu'au 30/10/2010
- 2010/46 – Tarif des livres en vente dans les musées dans le cadre de la régie de recettes des musées

- 2010/47 – Participation de 40 € demandée aux restaurateurs et commerçants qui s'inscrivent pour les concerts du Festival de Jazz 2010 des 25,26 et 27/06/2010
- 2010/48 – Arrêt de la régie de recettes pour « le service de navette de transport urbain » au 01/06/2010
- 2010/49 – Fin de fonction du régisseur titulaire de la régie de recettes pour « le service de navette de transport urbain » au 01/06/2010
- 2010/50 – Nomination de trois mandataires suppléants pour la régie de recettes Bibliothèque
- 2010/51 – Nomination d'un mandataire suppléant jusqu'au 06/09/2010 pour la régie de recettes droit de place pour la Foire de Montbard
- 2010/52 – Nomination d'un mandataire suppléant jusqu'au 31 août 2010 pour la régie de recettes au Centre Nautique
- 2010/53 – Opération « Façades » : prolongation jusqu'au 30/11/2010 de la durée de validité de la subvention de 5 526.90 € accordée à Monsieur Francisco BERNARDO pour la réfection des façades de l'immeuble situé 8 rue de Beugnon
- 2010/54 – Convention de mise à disposition de locaux sis Place A.Gibez à l'Association « Les Lutins » moyennant un loyer mensuel de 200 € à compter du 01/09/2010
- 2010/55 – Fourniture de signalisation verticale – passation de l'avenant n°1 au marché ; changement de nom du détail estimatif en bordereau de prix unitaire
- 2010/56 – Don de 600 cartes postales au Musée Buffon par le Club Philatélique de l'Auxois

I - FINANCES

2010.65 Travaux de viabilité Cités Fays – éclairage public et extension réseaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les montants des travaux d'extension de réseaux électriques et d'éclairage public, dans le cadre de la réhabilitation des voiries aux Cités Fays, pour la création de 25 pavillons par ORVITIS, tels que définis ci-dessous :
 - Extension des réseaux électriques :
 - Montant total des travaux : 68 169.00 € H.T.
 - Montant de la subvention : 30 000.00 € H.T.
 - Montant restant à la charge de la Commune : 38 169.00 € H.T.
 - Extension des réseaux d'éclairage public :
 - Montant total des travaux : 75 263.25 € H.T.
 - Montant de la subvention : 24 820.10 € H.T.
 - Montant restant à la charge de la Commune : 50 443.15 € H.T.
- **SOLLICITE** l'aide financière du S.I.C.E.C.O. conformément aux montants définis ci-dessus.
- **DONNE** son accord pour la prise en charge, par la Commune, des dépenses non subventionnées par le S.I.C.E.C.O. à savoir : 38 169.00 € H.T. pour l'extension des réseaux électriques et 50 443.15 € H.T. pour l'extension des réseaux d'éclairage public.

2010.66 Travaux d'extension de la Maison de la Petite Enfance – Estimation prévisionnelle et demande de subvention à la CAF

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide la réalisation de l'extension de la Maison de la Petite Enfance afin de permettre la création de 10 places supplémentaires, approuve également le montant prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessous :

ESTIMATION PREVISIONNELLE – ETUDE DE FAISABILITE	HT	TTC
Coût estimatif des travaux (gros œuvre / charpente / menuiseries / aménagement intérieur / équipements)	58 800,00 €	70 324,80 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre / divers)	13 878,40 €	16 598,57 €
Mobilier	32 210,16 €	38 523,35 €
Total	104 888,56 €	125 446,72 €

et sollicite de la CAF une aide financière à hauteur de 80% du montant HT des travaux, soit 83 910,85 €.

2010.67 Budget Principal 2010 – Décision Modificative Budgétaire n°2

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la Décision Modificative Budgétaire n° 2 au Budget Principal 2010 de la Commune, conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement

Article	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
61522	Entretien de bâtiment		6 300,00		
23	Virement section investissement		278 147,00		
Total			284 447,00		0,00
Total dépenses ou recettes			284 447,00		0,00

Section d'investissement

Article - (Opération)	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21312 - (1004)	Bâtiments scolaires	6 300,00	0,00		
2315 - (1016)	Extension maison petite enfance	0,00	125 447,00		
2315 - (719)	Tvx cité Fays	0,00	159 000,00		
21	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00		278 147,00
Total		6 300,00	284 447,00		278 147,00
Total dépenses ou recettes			278 147,00		278 147,00

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°2 :

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	13 052 950,56 €	14 505 316,81 €
INVESTISSEMENT	9 053 150,38 €	9 053 150,38 €

2010.68 Budget Annexe « Atelier Mécanique 2010 » - Décision Modificative Budgétaire n°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la Décision Modificative Budgétaire n° 1 au budget annexe « Atelier Mécanique 2010 » de la Commune, conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement

Article	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
63512	Taxe foncière		24 983,00		
758	Produits divers de gestion				24 983,00
Total			24 983,00		24 983,00
Total dépenses ou recettes			24 983,00		24 983,00

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°1

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	73 858,10 €	55 876,00 €
INVESTISSEMENT	71 900,00 €	101 664,51 €

2010.69 Tarifs Conservatoire de Musique et de Danse – Année Scolaire 2010/2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs pour l'école de musique et l'école de danse pour l'année scolaire 2010/2011 comme suit :

TARIFS ANNUELS 2010/2011 - MUSIQUE

		MONTBARD		HORS MONTBARD		
		Tarif 2009/2010	Tarif 2010/2011	Tarif 2009/2010	Tarif 2010/2011	
Droits d'inscription (obligatoires pour tous)		20 €	20 €	25 €	25 €	
Frais de scolarité (*) (en plus des frais d'inscription)	Disciplines Collectives (Formation musicale, pratique amateur, pratique collective, éveil)	Tranche 1	30 €	32 €	40 €	42 €
		Tranche 2	24 €	26 €		
		Tranche 3	15 €	16.50 €		
		Tranche 4	6 €	7.50 €		
	Cursus complet (Formation musicale et instrumentale, y compris Technique vocale)	Tranche 1	170 €	172 €	220 €	222 €
		Tranche 2	136 €	138 €		
		Tranche 3	85 €	86.50 €		
		Tranche 4	34 €	35.50 €		
Location d'instruments		100 €	100 €	100 €	100 €	

(*) pour les élèves qui participent à l'Harmonie de Montbard et aux Trompettes Montbardoises, seuls les droits d'inscription seront perçus.

Pour les familles nombreuses (3 enfants à charge minimum) : ½ tarif

TARIFS ANNUELS 2010/2011 - DANSE

		MONTBARD		HORS MONTBARD		
		Tarif 2009/2010	Tarif 2010/2011	Tarif 2009/2010	Tarif 2010/2011	
Droits d'inscription (obligatoires pour tous)		20 €	20 €	25 €	25 €	
Frais de scolarité (*) (en plus des frais d'inscription)	Eveil et Initiation (enfants de 5 à 7 ans)	Tranche 1	30 €	32 €	46 €	48 €
		Tranche 2	24 €	26 €		
		Tranche 3	15 €	16.50 €		
		Tranche 4	6 €	7.50 €		
	Cursus Danse (enfants à partir de 8 ans, adolescents)	Tranche 1	40 €	42 €	56 €	58 €
		Tranche 2	32 €	34 €		
		Tranche 3	20 €	21.50 €		
		Tranche 4	8 €	9.50 €		
	Adultes	Tranche 1	50 €	52 €	66 €	68 €
		Tranche 2	40 €	42 €		
		Tranche 3	25 €	26.50 €		
		Tranche 4	10 €	11.50 €		

(*) : sauf pour les personnes déjà inscrites en musique.

Pour les familles nombreuses (3 enfants à charge minimum) : ½ tarif

- **ACCEPTÉ** de se référer maintenant au Revenu Fiscal de Référence des familles plutôt qu'au Quotient Familial pour le calcul des Tranches, soit :

Tranche	de	à
Tranche 1	Au-delà de 36 589 €	
Tranche 2	23 782 €	36 588 €
Tranche 3	12 806 €	23 782 €
Tranche 4	0 €	12 805 €

2010.70 Tarifs Navette de transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** de pérenniser le service de navette de transport urbain pour les vendredis matin, jour du marché, et **FIXE** le tarif de transport à 0.60 € pour un aller simple.

2010.71 Montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des Ecoles Publiques de Montbard – Année Scolaire 2009/2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la participation à demander aux Communes dont les enfants sont scolarisés à Montbard, pour l'année scolaire 2009/2010 aux montants suivants :

- élémentaire : 630 €
- maternelle : 892 €

- **PRECISE** que ces montants resteront affectés du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal comme l'avait prévu la délibération n°94.283.16 du 20 octobre 1994, so it :

Nombre d'élèves	% du coût réel des charges selon coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
	coëf. < 0.75 %	coef. de 0.75 à 0.85 %	coef > 0.85 %
1 à 5 élèves	100 %	95%	90%
6 à 10 élèves	100 %	80%	70%
plus de 10 élèves	100 %	70%	60%

2010.72 Participation de la Ville de Montbard aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'Ecole Privée Buffon – Année Scolaire 2010/2011

A l'unanimité, Monsieur Abdaka SIRAT s'étant abstenu de voter, le Conseil Municipal **FIXE** la participation de la Ville de Montbard aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Buffon, pour l'année scolaire 2010/2011, à 630 € / élève domicilié à Montbard et, **PRECISE** que les versements seront effectués sur ces bases en trois fois, au prorata du nombre d'élèves concernés.

2010.73 Montant des loyers des logements communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les montants des loyers des logements communaux, à compter du 1^{er} juillet 2010, comme détaillés ci-dessous :

ADRESSE	TYPE	DATE D'ENTRÉE	MONTANT LOYER au 1 ^{er} juillet 2009 révision au 1 ^{er} juillet de chaque année	MONTANT LOYER à compter du 1 ^{er} juillet 2010 (+ 15%)
29 rue Marceau (Ecole Jules Ferry)	F3	01.02.1989	153,24	176.23
	F3	01.02.2010	153,24	176.23
	F4	01.11.2000	174,23	200.36
	F4	01.01.2010	174,23	200.36
10 Av Maréchal De Lattre de Tassigny (Pavillon des Instituteurs)	F3	25.03.1989	153,24	176.23
	F3	01.11.2008	153,24	176.23
	F3	01.03.2001	153,24	176.23
	F3	01.08.2000	153,24	176.23
	F3	09.02.2008	153,24	176.23
	F3	01.09.2005	153,24	176.23
	Studio	01.05.2000	91,47	105.19
	Studio	Vacant	91,47	105.19
19, 21 et 23 rue du Beugnon (Ecole Joliot-Curie)	F4	01.09.2003	174,23	200.36
	F4	24.06.2006	174,23	200.36
	F4	16.08.2008	Gratuit (Instit)	gratuit

2, 4 et 6 rue Diderot (Ecole Diderot)	F4	25.06.2007	174,23	200.36
	F4	vacant(refait en 2010)	174,23	450 €/mois (fixé le 7 avril 2010)
	F4	01.05.2009	174,23	200.36
Av Maréchal De Lattre de Tassigny	F4	01.09.2005	174,23	200.36
	F4/F5 + F2	Depuis 1996	Gratuit (Instit)	gratuit

2010.74 Concours de pétanque du 14 juillet 2010 : montant des prix

A l'unanimité, le Conseil Municipal **FIXE** le montant des prix à attribuer lors du concours de pétanque organisé par l'association « la Boule montbardoise » le 14 juillet 2010 à 300 € et **AUTORISE** le versement de l'avance nécessaire à la régie d'avances de la Ville, pour permettre l'attribution des prix en espèces.

2010.75 Acquisition d'un Triporteur électrique pour le Service Voirie – demande de subvention à l'ADEME

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite de l'ADEME, une subvention de 2000 € pour l'acquisition, par la Commune, d'un triporteur électrique, pour un montant de 9 699,56 € TTC.

2010.76 Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération « Réhabilitation des Ateliers municipaux »

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de « réhabilitation des ateliers municipaux » a été fixé à 114 000€ HT, ce montant étant basé sur une estimation des travaux de 1 900 000 € HT prévue au départ, avec un taux de rémunération de 6%.

Après actualisation du montant des travaux, la délibération, en date du 7 avril 2010, a validé celui-ci pour un montant estimé à 2 454 700€ HT ; ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 147 282 € HT (soit 6% du montant total des travaux).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les termes de l'Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation des ateliers municipaux.

2010.77 Travaux de viabilité des Cités Fays : Avenant n° 2 pour travaux supplémentaires au lot voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** les travaux supplémentaires relatifs à la pose de garde-corps pour assurer la protection des personnes, pour un montant de 15 300 euros et, **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

2010.78 Demande d'une subvention de 10 000 euros au Conseil Général dans le cadre du plan de soutien à la réfection des voiries communales

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général, une subvention, au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux plafonnée à 20.000 € HT, soit 10.000 € de subvention, pour la réfection des voiries communales.

2010.79 Attribution d'une subvention pour le Festival Golden Coast

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 1500 € à l'Association Nous And Co, 5 rue du Tilleul à Asnière en Montagne, pour l'organisation de la 4ème édition du Festival Golden Coast les 9 et 10 juillet 2010 au lieu-dit « La Prairie ».

2010.80 Attribution d'une subvention au Foyer socio-éducatif du Collège Pasteur

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 357,50 € au Foyer Socio-éducatif du Collège Pasteur pour compenser les 50 % des charges de location de l'Espace Paul Eluard du 27 au 30 avril 2010 à l'occasion du spectacle 2010.

2010.81 Tarif de vente de documents par la Bibliothèque municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente des documents pas ou peu utilisés, répertoriés ci-dessous, par la Bibliothèque Municipale, au prix de 1 € le lot de trois documents (tous supports confondus) :

Documents proposés à la vente	Nombre	Valeur (€)
<i>Livres + BD</i>	1581	17423.12
<i>CD</i>	355	1624.12
<i>Vidéos</i>	862	21153.04
<i>Revues</i>	461	1953
<i>CD Rom</i>	1	105.19
Total	3260	42258.47

2010.82 Mise à disposition gratuite d'un mobil home du Camping Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la gratuité pour la mise à disposition du mobil home 4+2 du camping municipal, du 23 au 29 août 2010, pour héberger les professeurs de danse qui assurent le stage organisé par le Conservatoire de Musique et de Danse dans le cadre de la compétence « Pôle ressources danse et musiques actuelles ».

2010.83 Participation aux frais occasionnés par l'achat de 300 tee-shirts par l'Association Sportive de l'Auxois (ASA)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une participation financière à l'ASA, à hauteur de 280 €, pour la réalisation de tee-shirts qui seront distribués aux participants des Tournois de Sandball organisés les week-ends de juin, juillet et août 2010.

Une facture de 280 euros sera adressée à la Ville par la SARL Auxois Sports, domiciliée 3 rue Buffon 21140 Semur-en-Auxois.

2010.84 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) : demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'aide financière de l'Etat d'un montant de 7.250 €, pour le recrutement d'un animateur-médiateur auprès des jeunes adolescents des quartiers populaires ; crédits disponibles au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), au titre de l'année 2010, pour aider au financement de plusieurs actions, retenues comme prioritaires par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (C.I.P.D.) et qui seront gérés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

II – PERSONNEL COMMUNAL

2010.85 Suppression d'un poste d'Attaché Territorial à temps complet / Création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet

A l'unanimité, le Conseil Municipal créé, à compter du 1^{er} septembre 2010, un poste de Rédacteur Territorial à temps complet et supprime, à compter du 1^{er} octobre 2010, un poste d'Attaché Territorial à temps complet, en raison du remplacement, de la Responsable du Service du Personnel actuelle qui a fait valoir ses droits à la retraite.

2010.86 Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine 2ème classe à temps complet

A la majorité des membres présents et représentés, avec 19 Pour, 1 Contre (Laurence PORTE) et 6 Abstentions (Maria MARCOS / Abdaka SIRAT / Jean-Pierre RIFLER / Frédéric JULIEN / Jacky PITAUD et Louise TRONCON), Marion MONGOUACHON, Lucette CHARPENTIER ainsi que Jacques COLLIGNON ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal créé, à compter du 1^{er} juillet 2010, un poste d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à temps complet qui sera affecté à mi-temps au service Communication et à mi-temps à la Bibliothèque Municipale.

2010.87 Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe à temps complet

A l'unanimité, le Conseil Municipal créé, à compter du 1^{er} septembre 2010, un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps complet pour les deux accueils de loisirs sans hébergement et pour le développement de l'action de médiation dans les quartiers.

2010.88 Création de trois emplois dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) PASSERELLE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CREE**, à compter du 1^{er} septembre 2010, pour une durée de 12 mois, renouvelable exceptionnellement une fois :
 - 2 postes de CAE PASSERELLE à temps complet soit 35 H/hebdomadaires
 - 1 poste de CAE PASSERELLE à temps non complet 21 H/hebdomadaires
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec l'Etat, par l'intermédiaire de la Mission Locale, pour fixer les actions à mettre en œuvre en fonction du profil de chaque bénéficiaire,
- **AUTORISE** le Maire à conclure les contrats de travail qui feront suite aux conventions.

2010.89 Suppressions de postes

A l'unanimité, le Conseil Municipal supprime un poste de Technicien Territorial Chef à temps complet en raison d'un avancement de grade, un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps non complet (à raison de 31,5/35èmes) en raison d'un passage à temps complet, et un poste de Conseiller Socio Educatif à temps complet puisque celui-ci est arrivé à échéance le 31-03-2010.

2010.90 Régime Indemnitaire : possibilité d'octroi de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (I.E.M.P.) à certains grades pouvant y prétendre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'étendre la possibilité d'attribuer l'I.E.M.P. à tous les grades des cadres d'emploi pouvant y prétendre.
- **DIT** que les attributions individuelles pourront être librement décidées et modulées par l'autorité territoriale dans la limite des crédits inscrits au budget et conformément aux dispositions réglementaires,
- **DIT** que sur le montant annuel de référence fixé pour chaque grade par arrêté ministériel, il pourra être appliqué un coefficient de modulation dans la limite maximale du coefficient 3.
- **DIT** que les critères d'attribution ou d'augmentation de cette indemnité sont :
 - qualité des services rendus
 - niveau de responsabilités, niveau d'expertise
 - contraintes particulières liées au poste de travail
 - relationnel avec la hiérarchie, les collègues, le public
- **PRECISE** que cette prime peut être attribuée aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires et qu'elle est versée mensuellement.

III – REGLEMENTATION

2010.91 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbarois (article 5 : Action Sociale d'intérêt communautaire – 4/ Relais d'Assistantes Maternelles (RAM))

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes du Montbarois (article 5 : Action Sociale d'intérêt communautaire – 4/ Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)) :

« Article 4 – Relais d'Assistante Maternelle – RAM

Dans le cadre de contrats signés avec la Caisse d'Allocations Familiales et les autres partenaires (contrat enfance-jeunesse ou autre dispositif qui s'y substituerait), la Communauté de Communes exerce l'intégralité des compétences relatives aux Relais d'Assistance Maternelle et des équipements nécessaires à leur fonctionnement.

Le transfert ne pourra intervenir qu'après vérification de la conformité des locaux, qu'ils soient aux normes en vigueur applicables en matière d'Etablissement Recevant du Public (ERP). »

2010.92 Service de l'eau et de l'assainissement :

Rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – année 2009

Rapport sur les indicateurs techniques et financiers du service de l'eau potable et du service de l'assainissement

Le Conseil Municipal donne acte de la communication des rapports sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et sur les indicateurs techniques et financiers du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, de l'année 2009.

2010.93 Exploitation et protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Montbard

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » d'exploitation et de protection des captages de l'eau destinée à la consommation humaine de la ville de Montbard présenté par la Commune de Montbard en vue de :

- La déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des puits de la Prairie (n°1,3,4,5) et Puits des Sapins (n°6), et de la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, instaurant les servitudes afférentes, en vue de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine,
- L'autorisation de prélèvement (autorisation « Loi sur l'Eau ») de 3500 m³/j sur l'ensemble des puits, des eaux destinées à l'alimentation en eau potable ;

2010.94 Mission d'élaboration et d'animation d'un Agenda 21 local - lancement de la démarche

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local ;
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation pour désigner l'organisme chargé d'accompagner la Ville dans l'élaboration de l'Agenda 21 local ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des actes et conventions à intervenir ;
- **SOLLICITE** tous les organismes pouvant intervenir dans le financement du projet dans le respect des aides publiques en vigueur.

2010.95 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or (SICECO)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les statuts modifiés tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 3 juin 2010 adoptant les modifications statutaires portant, à la fois sur l'habilitation « communications électroniques » et, sur un déplacement de la rubrique « utilisation rationnelle de l'énergie » ; telles que rapportées ci-dessous :

- *L'article 2 sur l'objet du Syndicat est mis en conformité, suite à l'ajout de l'habilitation communications électroniques.*
- *Afin de ne pas créer un nouvel article dans les statuts, supposant de modifier la numérotation de l'ensemble des autres articles, il est proposé de scinder l'article 7 portant sur les activités accessoires en deux.*

*Cet article 7 intitulé "Activités accessoires complémentaires", est désormais intitulé "**Habilitation et compétences partagées** - Activités accessoires complémentaires".*

Le 7.1 porte désormais sur l'habilitation législative en matière de communication électronique (article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est créé un sous-article 7.2 intitulé "Utilisation rationnelle de l'énergie (URE)". L'ajout de cet article 7.2 permet de classer à cet endroit la mention portée à l'article 5.2.1

Enfin, le sous-article 7.3, intitulé "Activités accessoires complémentaires", reprend les alinéas 7.1 à 7.7, dont le contenu demeure inchangé, devenant respectivement 7.3.1 à 7.3.7.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.